

CAHIER DES CHARGES

CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS

CitésLab – Révélateurs de talents est une offre de service qui permet aux habitants, porteurs de projet d’entreprise et entrepreneurs résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de bénéficier d’un appui dans la structuration de leurs projets d’entreprise et dans leur orientation adéquate vers les réseaux d’accompagnements techniques et/ou financiers.



© Bpifrance - 2024

© Bpifrance 2024

SOMMAIRE

[PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030 3](#_Toc164977218)

[PARTIE II – DEFINITIONS 6](#_Toc164977219)

[PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS 8](#_Toc164977220)

[Principes fondateurs 8](#_Toc164977221)

[Objectifs 9](#_Toc164977222)

[Bénéficiaires du dispositif 9](#_Toc164977223)

[Périmètre - territoire d'intervention 10](#_Toc164977224)

[Cadre de référence du CitésLab – Révélateurs de Talents 11](#_Toc164977225)

[Principaux indicateurs 13](#_Toc164977226)

[Impacts attendus 13](#_Toc164977227)

[PARTIE IV – APPORTS 14](#_Toc164977228)

[Financement 14](#_Toc164977229)

[Pilotage national 15](#_Toc164977230)

[Animation nationale 16](#_Toc164977231)

[Animation régionale 16](#_Toc164977232)

[Professionnalisation des chefs de projet CitésLab 17](#_Toc164977233)

[PARTIE V – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE 18](#_Toc164977234)

[Missions 18](#_Toc164977235)

[Recrutement 18](#_Toc164977236)

[Pilotage local du CitésLab 19](#_Toc164977237)

[PARTIE VI – CANDIDATURE 20](#_Toc164977238)

[Critères de sélection et éligibilité 20](#_Toc164977239)

[Contenu attendu des projets 21](#_Toc164977240)

[Modalités de dépôt des candidatures 22](#_Toc164977241)

[Modalités de contractualisation 22](#_Toc164977242)

[Calendrier 22](#_Toc164977243)

[*ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE 23*](#_Toc164977244)

[*ANNEXE 2 – BUDGET PREVISIONNEL 24*](#_Toc164977245)

[*ANNEXE 3 – COORDONNEES RESPONSABLES CREATION & ENTREPRENEURIAT 25*](#_Toc164977246)

[*ANNEXE 4 – VADEMECUM – APPEL A CANDIDATURE CITESLAB 27*](#_Toc164977247)

PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

En janvier 2019, à la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagé à renforcer les actions de soutien à la dynamique entrepreneuriale des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) en combinant son offre de service et les actions de terrain des acteurs de l’écosystème entrepreneuriale à travers le programme ***Entrepreneuriat Pour Tous.***

Ce programme a permis de déployer un ensemble de dispositifs personnalisé permettant la visibilité et l’accès aux offres d’accompagnement et de financement des porteurs de projets et entrepreneurs issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter plus de 153 000 porteurs de projet, de soutenir la création de près de 33 000 entreprises et d’accélérer plus de 3 900 projets d’entrepreneurs dans les QPV et QVA (quartiers de veille active). Par ailleurs, l’engagement de plus 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 970 quartiers de la politique de la ville (soit 64 % de plus qu’en 2018).

Fort de ce bilan positif, il a été décidé de renforcer les actions menées par Bpifrance afin d’incarner l’axe entrepreneurial de l’ambition « Quartiers 2030 » du gouvernement à travers le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». En collaboration avec l’Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l’ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa, afin de mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui vise des objectifs pour 2027.

Ce programme s’articule en trois grands axes d’action : (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d’honneur, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Déployer une offre d’accompagnement d’excellence pour les entrepreneurs à potentiel.

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Il s’agit de dispositifs d’« aller vers » et de « faire venir » pour les habitants des QPV (notamment les jeunes et les femmes) afin d’assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les porteurs de projets et les entrepreneurs (500 000 personnes d’ici 5 ans).

Pour ce faire, trois dispositifs sont à disposition des territoires :

* ***Le dispositif CitésLab*** a pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Il est incarné par un chef de projet CitésLab qui intervient au plus près des quartiers, dans sa démarche de proximité. Il rencontre et révèle les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d’accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, il assure un flux qualifié à l’ensemble de l’écosystème local de l’accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 119 chefs de projets, intervenant dans plus de 836 quartiers. Il a permis la détection de plus de 59 600 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 16 522 en 2023 et 16 134 créations d’entreprise dont 4 956 en 2023.

***Objectifs à horizon 2027 : 200 CitésLab ; 70 000 personnes détectées ; 1 100 quartiers couverts***

* **Les Bus de l’Entrepreneuriat** estun dispositif itinérant parcourant les territoires prioritaires afin d’offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d’information et d’orientation. 21 bus ont été déployés, couvrant plus de 450 QPV. Depuis 2021, plus de 8 200 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et près de 2 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l’accompagnement à la création.

***Objectifs à horizon 2027 : 40 Bus de l’Entrepreneuriat ; 60 000 personnes détectées ; 1 300 quartiers couverts***

* **Les Carrefours de l’Entrepreneuriat** (es-Fabriques à Entreprendre) est le regroupement des forces vives de l’écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d’un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l’accompagnement à la création, l’objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d’attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l’accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 12 Carrefours de l’Entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnelles. Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d’entreprise.

***Objectifs à horizon 2027 : 60 Carrefours ; 80 000 personnes sensibilisées et détectées***

Par ailleurs afin de transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les quartiers de la politique de la ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires, le programme prévoit des actions communication déclinées avec l’ensemble des partenaires au plus proche des territoires tel que « la Tournée Entrepreneuriat pour Tous » et le « Concours Talents de Cités ».

* **Tournée Entrepreneuriat Pour Tous** est une tournée itinérante qui rassemble des entrepreneurs des quartiers et des acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Elle permet de promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers et de mettre en lumière les réussites des entrepreneurs des quartiers.Entre 2019 et 2023, plus de 80 étapes de la Tournée physique à travers la France et plus de 1 200 événements digitaux. Au programme :
* Conférences avec des entrepreneurs inspirants ;
* Témoignages de chefs d’entreprises ;
* Ateliers d’information à l’entrepreneuriat ;
* Conseils et animations, avec notamment des rencontres avec des experts et des opportunités de networking.
* **Concours Talents des Cités** récompense depuis plus de 20 ans chaque année des entrepreneurs et créateurs issus des quartiers prioritaires à travers une sélection régionale et nationale. 730 lauréats ont été récompensés depuis la création de ce concours à raison de 28 lauréats par année. C’est également plus de 3 500 emplois créés par les entreprises lauréates depuis le concours.

En complément, Bpifrance propose un centre de ressources sur [www.bpifrance-creation.fr](http://www.bpifrance-creation.fr) avec une multitude d’outils pratiques, des contenus méthodologiques et informatifs sur la création d’entreprise ainsi qu’une orientation vers les dispositifs d’accompagnement. « MON PASSS CREA », à retrouver [sur le site](https://bpifrance-creation.fr/je-cree-mon-pass-crea?mtm_campaign=MonPassCrea%20site%20partenaire&mtm_source=Capcrea&mtm_medium=bouton1&pk_vid=a206dce9fa6835ac1710089939569691), est un outil digital proposant un parcours en dix étapes qui guide le porteur de projet, pas à pas, de la validation de l’idée jusqu’au lancement de l’entreprise.

Accompagner et financer l’entrepreneuriat dans les Quartiers

Afin de mieux répondre aux besoins de l’ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phase de vie, secteurs, ambitions…), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subventions, prêts et fonds propres) via :

* Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs.

***Objectifs à horizon 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux.***

* **Un nouveau Prêt d’honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

***Objectifs à horizon 2027 : 30 000 Prêts d’Honneur.***

* Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme **French Tech Tremplin** avec une nouvelle Bourse French Tech Quartier favorisant l’émergence de start up ambitieuses.

***Objectifs à horizon 2027 : 1 000 projets innovant accompagnés et financés.***

* **Un nouveau prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.

***Objectifs à horizon 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés.***

* Un nouveau Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

***Objectifs à horizon 2027 : Total levés 200 M€.***

* Enfin, afin de faciliter l’accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** est mis en place par Bpifrance.

***Objectifs à horizon 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiels accompagnés dans leur recherche de financement.***

Bpifrance mobilisera avec ses partenaires, l’ensemble des dispositifs de droit commun (notamment via la garantie bancaire) permettant d’ici 2027 d’accompagner et de financer 100 000 entrepreneurs dans les quartiers.

Déployer une offre d’accompagnement d’excellence pour les entrepreneurs à potentiel

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d’excellence ont permis l’émergence de jeunes entreprises à fort potentiels issus des QPV. Si des progrès sont notables, ils n’annulent en rien les « plafonds de verre » qu’elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers, plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure :

* **Les accélérateurs :** Emergence, Création et TPE, trois familles d’accélérateurs déployées en lien avec les partenaires.

Bpifrance a mis en place depuis 2015 des accélérateurs à destination des start-up, PME et ETI : un bouquet de services premium comprenant conseils, formations et networking pour l’accompagnement intensif d’une promotion d’entreprises. Ce modèle éprouvé a été adapté pour faire émerger de belles réussites issues des quartiers et faire naître des champions. Trois Accélérateurs ont vu le jour :

1. **L’Accélérateur Emergence** accompagne les entrepreneurs en devenir de l’idée jusqu’au Kbis.
2. **L’Accélérateur Création** sécurise les jeunes entrepreneurs et sécurise leur transformation en véritables chefs d’entreprises.
3. **L’Accélérateur Croissance** a vocation à accompagner les petites entreprises, structurantes au sein des territoires et créatrices d’emploi, à changer d’échelle en activant les leviers de la performance.

***Objectifs à horizon 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés.***

* Deux nouveaux modules d’accompagnement et d’incubation pour répondre à des besoins particuliers : Accès aux marchés / Comex de poche.

***Objectifs à horizon 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l’aide du dispositif.***

Le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » a ainsi pour objectif de démultiplier les actions du programme Entrepreneuriat Pour tous par le renforcement des dispositifs déjà présents et par la mise en place de nouveaux dispositifs. Entrepreneuriat Quartiers 2030 propose des offres de servicesd’accompagnement et de financement spécialiséesrépondant à chaque catégorie d’entreprises : de la visibilité des dispositifs à l’accompagnement, de la détection des talents à l’accélération des projets entrepreneuriaux en passant par l’animation de l’écosystème entrepreneurial. **L'ensemble des dispositifs du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 sont complémentaires. Ils peuvent donc être déployés simultanément sur un même territoire afin de répondre à la diversité des profils d'entrepreneurs.**

PARTIE II – DEFINITIONS

**CitésLab :** Dispositif initié en 2002 par la Banque des Territoires (ex. Caisse des Dépôts et Consignations) et qui après plus de 16 ans d’existence s’est peu à peu écartée de ses missions originelles. Un an de co-construction, avec les partenaires, les territoires et les CitésLab, a permis d’actualiser l’offre de services et de réaffirmer deux fondamentaux : **la cible QPV et l’action d’aller-vers** consistant à aller chercher les entrepreneurs au cœur des quartiers.

L’offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents propose un **accompagnement de proximité et principalement au service des quartiers et de ses habitants**. Il vise à faciliter l’identification des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité pour les assister dans la formulation et la préparation de leur projet entrepreneurial afin de les **orienter vers les solutions locales** d’accompagnement, qu’ils soient porteurs de projet, créateurs ou entrepreneurs.

Ainsi, le Chef de Projet CitésLab, ressource humaine locale portée par une structure partenaire (acteurs de l’accompagnement, collectivités locales, acteurs de l’emploi, de l’ESS etc.) intervient **en complémentarité** avec les services d’accompagnement à la création d’entreprises. Les Chefs de Projet CitésLab interviennent en amont du processus de la création d’entreprise : au stade de la détection et de l’amorçage. [www.citeslab.fr](http://www.citeslab.fr)

**Sourcing** : Désigne la démarche proactive de prospection qui consiste à partir à la recherche /détecter les entrepreneurs en devenir et en activité dans les territoires.

**Amorçage :** Processus de soutien aux intentionnistes et entrepreneurs en devenir visant à clarifier l'expression d’une envie, la recherche d’idées et la formulation du projet. Le processus d’amorçage agit autant sur la personne et ses savoir-être que sur la structuration de la démarche entrepreneuriale.

**Détection :** Le dispositif CitésLab repose sur une **démarche proactive** pour détecter les entrepreneurs en devenir ou en activité, sa démarche s’apparente à la prospection qui est par ailleurs vitale à toute activité entrepreneuriale. L’action de détection désigne la démarche proactive et essentielle du Chef de projet CitésLab pour **identifier, atteindre et contacter** ses « cibles ». Pour ce faire, il planifie et met en œuvre une **action hors-les-murs**. Le **contact avec le terrain** lui permet de rester en prise avec les dynamiques entrepreneuriales de son territoire. Ainsi,Il s’agit d’identifier les talents dans les QPV, notamment ceux en dehors des radars, grâce aux **actions de proximité** des chefs de projets CitésLab (évènements, présence sur le terrain, dans des lieux de passage…).

**Émergence :** Phase amont de la création d’entreprise qui correspond aux entrepreneurs en devenir inscrits dans le processus itératif allant de l’idée à la formulation du projet entrepreneurial. La phase d’émergence est destinée à :

* préciser les contours de l’idée/du projet
* identifier le niveau d’adéquation personne – projet – environnement
* identifier les compétences, les ressources, les contraintes et les motivations de l’entrepreneur en devenir
* analyser les forces et faiblesses du projet
* développer la culture/posture entrepreneuriale chez les publics rencontrés

**Sensibilisation :** Actions visant à éveiller l’esprit d’initiative et d’entreprise auprès du grand public.

**Entrepreneuriat Quartiers 2030** : Désigne le programme lancé en 2023 qui vise à (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers, (II) Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d’honneur, fonds de fonds, bourse French Tech), (III) Déployer une offre d’accompagnement d’excellence pour les entrepreneurs à potentiel.

**Intentionnistes :** Personnes physiques ayant une sensibilité pour l’entrepreneuriat ou souhaitant créer sans avoir initié de démarche. Ils ne sont donc pas encore entrepreneurs en devenir mais éprouvent le désir d’entreprendre.

**Entrepreneurs en devenir :** Porteurs d’idées ou de projets inscrits dans la démarche de concrétisation de leur projet entrepreneurial.

**Entrepreneurs en activité :** Entrepreneurs ayant déjà créé, installés ou non, présentant des besoins d’accompagnement/financement et/ou ayant créé sans préparation.

**Porteur de projet :** Personne physique souhaitant créer ou développer son activité entrepreneuriale. Le porteur de projet peut avoir une idée avancée de son projet (business plan, étude de marché) sans avoir fait la démarche administrative de créer son entreprise.

**Posture entrepreneuriale :** Qualités et habiletés des entrepreneurs qui relèvent de sa façon d’être et d’agir. Elle est réputée comme décisive pour sa réussite et recouvre autant son état d’esprit que ses qualités relationnelles, émotionnelles, ses capacités à prendre des décisions et à concrétiser ses idées en actions, etc.

**Orienter :** Dans le référentiel métier des chefs de projets CitésLab, orienter consiste à :

* Qualifier l’état d’avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d’une orientation adaptée vers les structures de l’écosystème entrepreneurial
* Orienter les projets désamorcés vers les structures et services adaptés à leurs besoins
* Orienter les entrepreneurs ayant déjà créé leur activité en fonction de leurs problématiques (appui, conseil, accompagnement, financement)

**Préparer :**

Dans le référentiel métier des chefs de projets CitésLab, préparer consiste à :

* Aider les porteurs de porteurs à **formaliser** leur idée en projet (amorçage)
* **Renforcer** l’estime de soi des publics détectés et accueillis
* Apporter un premier niveau d’information
* Préparer le porteur de projet à la présentation d’un projet formalisé à l’aide d’informations, ressources et **outils** qu’il met à disposition
* **Désamorcer** les projets dont l’adéquation homme-projet est insuffisante ou qui présente un risque majeur pour le porteur de projet

**Quartiers politique de la ville :** Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée dans l'esprit de la[loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804) de 2014.

Pour les quartiers de France métropolitaine, le travail a été conduit en 2023 par les préfectures de département, avec une concertation locale, en s'appuyant sur l'ANCT et la mise à disposition de données par l'INSEE.

Pour les quartiers de l'Outre-mer, le travail sera mené en 2024 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

La géographie prioritaire actualisée en France métropolitaine est entrée en vigueur au 1er janvier 2024 : les quartiers sont listés dans le [**Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389)

La méthode d'actualisation est détaillée dans le [**Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707345)

**Référent de parcours :** Le chef de projet CitésLab a un **rôle de « référent de parcours »** et facilite le parcours de création pour les habitants des quartiers. Aussi, le chef de projet CitésLab reste **disponible pour informer et orienter tout au long du parcours entrepreneurial, et ce même après la création**. L’objectif étant de maintenir le lien et la dynamique engagée par les entrepreneurs et d’assurer la continuité et la traçabilité des parcours.

**Structure partenaire :** Opérateur retenu pour assurer le portage du dispositif CitésLab. Il met en œuvre le CitésLab de manière opérationnelle sur son territoire en salariant et accueillant le chef de projet dans son organisation. La structure finance également en partie l’initiative CitésLab et fait partie du comité de pilotage, aux côtés de l’Etat, des collectivités territoriales ainsi que des autres parties-prenantes locales.

**« Zones franches urbaines - territoires entrepreneurs »** : désigne des zones regroupant des quartiers de plus 10 000 habitants particulièrement défavorisés.

PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS

L’offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** est un dispositif public présent sur tout le territoire, opéré par des structures partenaires et soutenu au niveau territorial par des cofinanceurs majeurs (Etat, Collectivités, Fonds européens, acteurs privés etc.).

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents est une offre d’accompagnement de proximité et principalement au service **des habitants des QPV**, qu’ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à **faciliter l’identification** **des talents** dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville afin de les **assister dans la préparation et la sécurisation** de leur projet entrepreneurial. Cette première étape de **détection-préparation** est suivie de **l’orientation vers les acteurs de l’accompagnement**. Dans sa mission de proximité, le Citéslab – Révélateur de Talents est un acteur clef du **maillage et de l’animation** des écosystèmes locaux de l’entrepreneuriat.

|  |  |
| --- | --- |
| Principes fondateurs |  |

Une offre de service ciblant prioritairement les QPV

Ce positionnement est à la fois un élément structurant de l’identité du CitésLab et un élément différenciant assurant sa visibilité.
Le dispositif reste ouvert, à la marge et sur orientation, aux publics hors QPV.

1

Un cadre de référence affirmé

Détection, Préparation, Orientation, Référent de parcours et Animation

5 piliers de l’action des CitésLab – Révélateurs de Talents

2

Un cadre d’intervention complémentaire aux dispositifs existants

L’intervention du CitésLab s’inscrit dans une logique de complémentarité aux autres ressources et dispositifs existants sur le territoire. Il s’articule avec les autres acteurs, dispositifs et offres pour proposer la réponse la mieux adaptée.

3

4

5

Un ancrage territorial
Il se traduit par un diagnostic du territoire et par l’apport de cofinancement locaux et régionaux. Ils permettent la pérennisation du dispositif CitésLab. *accompagnées et à prévenir toute rupture d'accompagnement. A c*

Une dynamique avec l’écosystème élargi

Le chef de projet agit en lien avec un réseau de prescripteurs locaux. Il contribue activement au maillage territorial et son action s’inscrit à la confluence des écosystèmes de l’entrepreneuriat et de la cohésion sociale (emploi, lien social, sport, culture etc.)

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs  |  |

Le **dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents** a pour objectifs de :

**Stimuler la création d’entreprises sur le territoire**

**Créer et renforcer le lien avec les réseaux d’accompagnement à la création d’entreprises**

**Désamorcer ou réorienter les porteurs de projet ne pouvant aboutir à une création**

Il propose aux habitants des quartiers un référent de proximité sur la création d'entreprise permettant :

* de renforcer l’accès à l’accompagnement,
* de mieux détecter les entrepreneurs et de susciter des initiatives entrepreneuriales,
* d’intervenir en amont des projets pour lever les freins à la création d’entreprise,
* de consolider les projets émergés et contribuer à leur pérennité en les inscrivant dans un parcours d’accompagnement via une orientation adaptée aux besoins des entrepreneurs,

de donner la possibilité aux entrepreneurs d’accéder à une offre globale d’accompagnement portée par l’écosystème local de l’entrepreneuriat,

* de mobiliser les écosystèmes locaux de l’entrepreneuriat et de la cohésion sociale (culture, sport, lien social, insertion etc.) : il s’agit d’une part des structures d’accompagnement à la création d’entreprise afin qu’elles bénéficient d’un flux qualifié, et d’autre part, de l’ensemble des acteurs constituant un réseau de prescripteurs permettant le repérage des entrepreneurs en QPV.

|  |  |
| --- | --- |
| Bénéficiaires du dispositif |  |

Les cibles éligibles

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents vise quatre cibles :

* Les intentionnistes
* Les entrepreneurs en devenir
* Les entrepreneurs en activité

Cette dernière cible est mal desservie par les offres existantes. Pourtant, elle est éligible aux solutions d’accompagnement et de financement.

|  |  |
| --- | --- |
| Périmètre - territoire d'intervention |  |

**Périmètre d’intervention : la zone adressée doit compter au moins 5 000 habitants et maximum 25 000 résidents QPV, ceci pour garantir la proximité des actions du CitésLab.**

**Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers (minimum 70% QPV) ;**

**Périmètre d’intervention du Dispositif CitésLab :**

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (« QPV ») du décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
2. Pour l'outre-mer, la géographie prioritaire publiée en 2015 reste en vigueur en 2024 avec les périmètres fixés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 ;
3. Les zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) ;
4. Il est également pris en compte la couche cartographique QP Bande trois cents (300) mètres du SIG Ville ;
5. De manière générale, tous les territoires inscrits dans les contrats de ville Engagements Quartiers 2030 au niveau local sont éligibles, ce qui inclus de façon circonscrite les poches de pauvreté.

Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers.

Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d’un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires.

Les réseaux d'accompagnement et de financement partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV d’intervention.

***Le périmètre géographique d’intervention du programme d’actions devra être justifié et détaillé via une analyse du territoire dans le dossier de candidature.***

***>> Les CitésLab n'entrant pas dans ce périmètre pourront être étudiés au cas par cas sur la base d’un argumentaire démontrant le potentiel entrepreneurial et la démarche permettant d’atteindre les objectifs visés.***

|  |
| --- |
| Cadre de référence du CitésLab – Révélateurs de Talents |

L’offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** est directement rattachée à la mise en œuvre des missions « socle » définies dans le présent cadre de référence.

Le cadre de référence constitue le fondement de l’activité des chefs de projet CitésLab, c’est l’accomplissement de ces missions qui justifie le financement de Bpifrance.

**PROSPECTION**

* Organiser la prospection des intentionnistes et des entrepreneurs en devenir prêts à s’engager dans un processus de création. Mener des actions de prospection auprès des entrepreneurs en activité aux solutions d’accompagnement avec l’idée d’assurer la garantie de réussite du projet
* Réaliser des actions de prospection directe en allant au contact des publics cibles du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents (hors les murs)
* Réaliser des actions de prospection indirecte via la mobilisation des prescripteurs locaux

**PREPARATION**

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents ne se substitue pas aux professionnels de la création d'entreprise, il vise à :

* Aider les porteurs de projet à passer du stade de l’idée à celui de projet => amorçage
* Apporter un premier niveau d’information notamment via l’outil digital [« MON PASS CREA »](https://bpifrance-creation.fr/je-cree-mon-pass-crea), qui permet à l’entrepreneur en devenir/en activité de bénéficier de services gratuits, tels que :

- un outil de business plan en ligne pour valider la viabilité de son projet ;

- un carnet d'adresses pour trouver le bon conseiller ;

- des outils et applications pratiques (solutions de financements, aide au choix du statut, etc.)

* Préparer l’entrepreneur en devenir ou en activité à la présentation d'un projet formalisé à l'aide d'informations, ressources et outils qu’il met à sa disposition
* Désamorcer les projets qui ne présentent pas d’adéquation homme-projet ou de potentiel suffisant ou pour lesquels le CitésLab identifie des risques majeurs

**ORIENTATION**

* Qualifier l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial ou vers des structures de l’insertion dans le cas d’une fragilité sociale
* Orienter les projets désamorcés vers les structures et services adaptés à leurs besoins
* Orienter les entrepreneurs ayant déjà créé leur activité en fonction de leurs problématiques, et en demande d’un appui ou d’un conseil

**ANIMATION**

* Constituer et animer un réseau de prescripteurs susceptibles de repérer dans leur environnement des intentionnistes ou des entrepreneurs en devenir ou en activité
* Concevoir et mettre en place des actions et évènements, le cas échéant en partenariat, visant à :
 - identifier les publics visés par le dispositif (prospection)
 - préparer leur orientation vers les acteurs locaux
* Communiquer autour du dispositif CitésLab - Révélateurs de Talents, auprès des habitants des quartiers prioritaires, des acteurs locaux pour faciliter le repérage des entrepreneurs en devenir ou en activité

**Le chef de projet CitésLab est le référent de parcours** ayant pour rôle de maintenir la dynamique engagée par l’entrepreneur et d’assurer **la continuité et la traçabilité des parcours.** Ses missions sont de :

* Assurer un suivi tout au long de la chaine de création de leur activité en orientant vers le partenaire le mieux adapté selon l’état d’avancement
* Mesurer l'impact qualitatif et quantitatif des actions notamment via l’extranet CitésLab

**Il développe des actions relatives à ces missions dans une approche multi-acteurs :**

***En direction du public QPV***

Le chef de projet CitésLab est le premier contact de l’entrepreneur en devenir (porteur de projet) qui ne sait pas par où commencer son parcours entrepreneurial.

L’action du chef de projet CitésLab vise à détecter puis préparer les entrepreneurs en devenir résidant dans les QPV. Il incarne la première étape du parcours d’accompagnement à la création d’entreprise.

Le chef de projet CitésLab propose un appui individuel de chaque entrepreneur quel que soit son stade d’avancement. Le chef de projet CitésLab intervient dans la formalisation de l’idée en projet d’entreprise.

Cet accompagnement n’est pas limité dans le temps et chaque entrepreneur, en devenir ou en activité, peut solliciter le chef de projet CitésLab autant que de besoin.

Une fois le projet formalisé ou la problématique identifiée, le CitésLab a vocation d’orienter vers le dispositif d’accompagnement/financement de droit commun le mieux adapté.

***En direction des entrepreneurs déjà installés en besoin d’accompagnement ou ayant créé sans préparation et rencontrant des difficultés***

Cette question de l’accompagnement aval est trop souvent sous-estimée par les entrepreneurs.

Il s’agit ici de prioriser le volet « post-création » avec l’idée de contribuer à la réussite du projet, assurer le développement et la consolidation des entreprises nouvellement créées.

***En direction de l’écosystème territorial***

Le chef de projet CitésLab intervient directement auprès des acteurs du territoire pour présenter ses actions mais aussi pour démystifier les questions liées à l’entrepreneuriat ou encore pour sensibiliser voire former les équipes à la question entrepreneuriale. Le chef de projet CitésLab veille à s’adresser à un large spectre d’acteurs locaux.

Par ses interventions, le chef de projet CitésLab entend construire un réseau efficace de prescripteurs vers ses actions.

|  |  |
| --- | --- |
| Principaux indicateurs |   |

**Nombre total de personnes ayant participé aux actions du chef de projet** : Il s'agit des personnes ayant une appétence pour l'entrepreneuriat. Cela correspond au nombre de participants recensés dans la partie Actions de l’extranet CitésLab.

**Nombre d'accompagnements réels** : nombre d'entrepreneurs préparés c'est-à-dire reçus au cours d'un premier rendez-vous par le chef de projet CitésLab.

* Ventilation entrepreneurs Quartier et Hors quartier
* Ventilation Homme et Femme
* Dernière situation connue de l’entrepreneur

**Nombre d'actions :** opérations organisées par le chef de projet (permanences, ateliers, etc.) dans le but de rencontrer ses cibles.

* Ventilation par formats

**Nombre d'animations territoriales** : actions destinées aux partenaires de l’écosystème et qui participent au maillage territorial et au déploiement du dispositif CitésLab

* Ventilation par formats
* Ventilation par cibles

**Nombre d'orientations vers les réseaux** : nombre de mises en relation avec les réseaux d’accompagnement/financement effectués par le chef de projet

* Ventilation par réseaux

|  |  |
| --- | --- |
| Impacts attendus |   |

*L’objectif national est d’atteindre 100 000 personnes inscrites dans un parcours d’accompagnement (entrepreneurs en devenir ou en activité), avec un objectif à atteindre de 70 % issus des quartiers d’ici 2027.*

* *Il est recherché un impact conséquent sur le territoire d’intervention : l’objectif étant pour la première année de mise en œuvre du dispositif CitésLab d’atteindre un minimum de 100 personnes inscrites dans la démarche de préparation de leur projet et/ou orientées (entrepreneurs en devenir et en activité), avec un objectif de 70 % issus des quartiers.*
* ***Les candidats devront présenter leurs projections annuelles d’impact, démontrer une montée en charge, et préciser le nombre total et le nombre de nouvelles prises en charge chaque année.***

Objectifs du programme

**En 2024, Bpifrance fixe pour la première année de déploiement les objectifs de résultats suivants par chef de projet CitésLab :**

* **100 personnes a minima préparées et/ou orientées** dans leur projet de création d'entreprise
* Atteindre l’objectif de 70 % des bénéficiaires issus ou implantés dans les quartiers (cf. Territoires d’intervention)

Les effets attendus sont :

* La hausse du nombre d’accompagnements des publics issus de QPV
* L’accroissement des orientations vers des parcours d’accompagnement, de formation ou de retour à l’emploi pour développer la vie économique et la mise en dynamique des habitants des quartiers
* L’intégration de l’entrepreneuriat comme une des voies possibles d’insertion et de parcours professionnel

PARTIE IV – APPORTS

Bpifrance a créé un parcours de professionnalisation obligatoire, ainsi que la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l’ensemble des chefs de projet CitésLab.

En industrie

* La professionnalisation des chefs de projet CitésLab : cycle de formation et animation du co-développement entre les CitésLab. La **participation au cycle de formation est obligatoire**. Les frais afférents à cette participation (frais de déplacement et de mission hors frais de restauration) doivent être intégrés à la **maquette budgétaire prévisionnelle annexée au dossier de candidature**. **Bpifrance ne prendra en charge aucun frais supplémentaire qui aurait été omis dans le budget prévisionnel**.
* Un accueil des nouveaux chefs de projet dans le cadre d’un parcours d’intégration comprenant :
* Un séminaire de bienvenue en compagnie d’autres chefs de projet CitésLab afin de développer le sentiment d’appartenance à un collectif de professionnels. Contribuer à la cohésion d’équipe, tisser des liens entre chefs de projet et se familiariser avec la culture de Bpifrance et le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030
* Un programme de parrainage : le chef de projet est mis en relation avec un chef de projet sénior dans le but de guider le nouvel arrivant dans sa prise de poste
* Mise à disposition d’outils digitaux
* Outil de reporting via l’extranet CitésLab
* Site internet grand public

Promotion - Communication

* La promotion et la représentation du dispositif CitésLab auprès des financeurs, des institutionnels, des partenaires potentiels et du Grand public. (Tournée, évènementiels, intégration écosystème entrepreneurial et élargi etc.) est assurée par :
* Bpifrance et l’ANCT au niveau national
* Bpifrance et les Préfets au niveau régional

Animation

* Animation de communautés
* Organisation de temps et d’espaces d’animation, d’échange de bonnes pratiques et de suivi du dispositif, aux niveaux national et régional.

|  |  |
| --- | --- |
| Financement |  |

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de talents est co-financé par l’Etat d’une part et par Bpifrance d’autre part (grâce au soutien de la Banque des Territoires) aux côtés d’acteurs publics et privés de l’écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, les services déconcentrés de l’Etat etc.).

Le soutien financier important apporté au CitésLab – Révélateurs de talents par de nombreuses collectivités témoigne notamment de son ancrage local et de la solution qu’il constitue pour répondre aux besoins de développement des territoires, notamment en matière de création et développement d’activité et d’emploi.

Le montant du soutien financier de Bpifrance et de l’Etat **est de maximum 60% des dépenses éligibles.**

Les projets financés par l’Etat et par Bpifrance feront l’objet d’une demande unique, d’une instruction par Bpifrance et d’une décision au niveau régional par le préfet de région et Bpifrance. Une convention financière sera établie par Bpifrance d’une part et l’Etat d’autre part.

*Il est rappelé que les candidats doivent s’assurer de leur capacité à mobiliser l’ensemble des cofinancements auprès des financeurs concernés et dans le respect des critères définis.
Les porteurs de projet seront jugés sur leur capacité à mobiliser d’autres financements.*

|  |  |
| --- | --- |
| Pilotage national |  |

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents est un dispositif national mis en œuvre au niveau local.

Bpifrance et l’Etat (via l’ANCT) sont chargés :

* Du pilotage national du dispositif et contribuent financièrement à la création et à l’activité des CitésLab
* De fixer les orientations du dispositif
* De l’animation nationale et régionale et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet CitésLab et structures partenaires opérateurs du dispositif
* Du développement du réseau : appui-conseil et accompagnement des territoires en lien avec les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS pour l’Etat, souhaitant mettre en place le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents

Bpifrance met à disposition des ressources (informations, documentation, expériences…), des outils techniques (extranet réservé au dispositif \*) et méthodologiques et contribue à la formation des chefs de projet CitésLab.

Enfin, Bpifrance assure une mission de capitalisation et de valorisation de l’action du dispositif.

**\* Un extranet réservé au dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents**

Cet outil est accessible à l'adresse : [https://extranet.citeslab.fr](https://extranet.citeslab.fr/index.php)

C'est l'outil principal de valorisation et de suivi du dispositif.

Il répond à un double objectif :

- permettre aux chefs de projet CitésLab de renseigner et suivre leur propre activité et de faciliter le pilotage des actions qu’ils mettent en œuvre ;

- disposer d’un outil de reporting commun et homogène à l’échelle nationale, permettant de rendre compte aux financeurs et partenaires du projet tant au niveau national que local, et de suivre les actions engagées par les CitésLab et de mesurer la nature et l’impact des actions réalisées.

Il est réservé aux chefs de projets CitésLab et structures partenaires et leur permet notamment :

* De saisir les indicateurs relatifs à leur activité : actions mises en œuvre
* Saisir des informations relatives aux territoires : données générales (transport, géographie, transports etc.), structures présentes, contacts, quartiers
* D’accéder aux reporting d'activité
* D’accéder aux informations et actualités concernant le réseau
* D’accéder et de partager des ressources documentaires

***A noter*** *: chaque structure partenaire est engagée contractuellement à renseigner cet outil.*

|  |  |
| --- | --- |
| Animation nationale |  |

Bpifrance et l’ANCT, pour le compte de l’Etat, ont en charge l’essaimage du dispositif, l'animation du réseau des chefs de projet et ainsi que des structures partenaires et sont garantes du respect du cadre de référence du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents.

A ce titre, Bpifrance et l’ANCT assurent :

* La **promotion et la représentation** du réseau au niveau national auprès des financeurs, des institutionnels et des partenaires potentiels.
* La **communication nationale** du dispositif
* L’animation et la coordination du réseau CitésLab, par :
* La professionnalisation et des pratiques professionnelles en développant un **programme de formation obligatoire** à l'intention des chefs de projet CitésLab :
* L’organisation de temps de regroupement, séminaires de mutualisation, d’échanges et de partage des pratiques et outils entre :
* Les chefs de projet CitésLab
* Les structures partenaires,
* Le développement d’une culture commune
* L’harmonisation des indicateurs d’évaluation et de la consolidation des résultats.
* Le transfert et l’essaimage du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents sur de nouveaux territoires.

*Toutes actions de nature à rendre visibles les chefs de projet CitésLab et structures partenaires, leurs actions et leur utilité, seront accompagnées et soutenues par Bpifrance et l’Etat, dans la mesure des moyens et ressources disponibles.*

**A noter :**

**Le chef de projet CitésLab participe :**

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel,

- aux actions de professionnalisation (formations et/ou visio-conférences initiées par Bpifrance) dans une perspective d’évolution continue des pratiques et des outils.

**La structure partenaire participe :**

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel.

|  |  |
| --- | --- |
| Animation régionale |  |

Une animation régionale pilotée par la Taskforce Entrepreneuriat et Territoires de Bpifrance, associe les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 des DREETS (coordonnés par l’ANCT).

Cette animation régionale se traduit par :

* Du partage d’informations (national vers le régional et vice-versa)
* Des points d’actualité sur la mise en œuvre du dispositif CitésLab et le programme entrepreneuriat Quartiers 2030
* Des points de situation sur le territoire (difficultés rencontrées, éléments de solution identifiés)
* De la co-élaboration, de la diffusion d’outils et de pratiques

Cette animation régionale a pour finalité :

* De consolider les actions et leurs impacts à l’échelle régionale
* D’agir en proximité avec les territoires et les CitésLab locaux
* De mettre en réseau les CitésLab d’une même région
* De permettre la collaboration entre les chefs de projet d’une même région afin de déployer des actions communes, mettre en œuvre des évènements de mise en visibilité des entrepreneurs détectés et suivis par les CitésLab etc.
* De bénéficier des expertises et des compétences des membres du réseau régional CitésLab
* De renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d’une culture commune etc.

|  |  |
| --- | --- |
| Professionnalisation des chefs de projet CitésLab |  |

Bpifrance réalise un parcours de développement professionnel et la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l’ensemble des chefs de projet CitésLab.

**Le parcours de développement professionnel proposé par Bpifrance :**

Dans le cadre du pilotage et de l’animation du dispositif CitésLab, Bpifrance propose un parcours de développement professionnel dédié aux chefs de projets, qui consiste en un programme de professionnalisation :

* Un accompagnement à l’intégration et à la participation à la communauté de pratiques des chefs de projet entrepreneuriat Quartiers 2030
* Un accompagnement à la montée en compétence des chefs de projet entrepreneuriat Quartiers 2030, notamment grâce à la formation continue et au parcours de formation complémentaire.

Ce programme vise :

* Une compréhension optimale des missions et du cadre d’action CitésLab
* Une prise en main rapide des outils CitésLab
* Une application optimale du cahier des charges CitésLab
* Le maintien dans l’emploi et l’adaptation aux évolutions du poste de travail et des contextes professionnels

Il se compose :

* **D’un parcours d’intégration obligatoire**
* **D’un parcours de formation obligatoire**
* D’un parcours de formation complémentaire

Le « bénéficiaire » du parcours de développement professionnel est le chef de projet CitésLab en poste : il lui sera proposé d’y participer par Bpifrance, dès sa prise de poste.

**Le responsable de la structure se porte garant de la participation effective du chef de projet au parcours de développement professionnel proposé par Bpifrance.[[1]](#footnote-2)**

PARTIE V – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

|  |  |
| --- | --- |
| Missions |  |

La structure partenaire de l’offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** :

* Assure le portage et pilotage opérationnel de l’offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents
* Recrute ou désigne le salarié affecté à la mise en œuvre du dispositif
* Est le responsable hiérarchique du chef de projet CitésLab
* Est garante du bon déroulement de la mise en œuvre du dispositif et des actions associées
* Veille à l’ancrage du dispositif et de son articulation avec l’écosystème local
* Rend compte à ses pilotes locaux et nationaux de son activité et de l’utilisation faite des financements alloués au dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents
* Contribue à la mesure de performance du dispositif à travers le recueil des données et leur saisie dans l’outil de reporting CitésLab, et veille à ce que les saisies soient effectuées aux périodes et périodicités indiquées par Bpifrance
* Veille à assurer la promotion du CitésLab – Révélateurs de Talents et à faire figurer de manière lisible le soutien des Financeurs dans tous les documents produits dans le cadre de l’exécution de la mission CitésLab
* Veille à ce que le Chef de projet CitésLab assure une prescription libre entre les porteurs de projets et les réseaux d’accompagnement adéquats
* S’engage à :
* Mettre à disposition du chef de projet CitésLab tous les moyens nécessaires à son activité (encadrement, logistique (bureau équipé d’un ordinateur, téléphone fixe et mobile, salle de réunion pour réaliser les entretiens si bureau partagé etc.), appui technique nécessaires dans le cadre de l’exercice de la mission du chef de projet CitésLab)
* Permettre au(x) chef(s) de projet(s) de :
	+ **Participer aux temps d’animation et de regroupement nationaux et régionaux** mis en place par Bpifrance et ses Directions régionales
	+ **se former via le parcours de professionnalisation** développé par Bpifrance
* Participer en tant que de besoin aux temps d’animation et de regroupement nationaux et régionaux dédiés aux structures partenaires.

*La liste ci-dessus n’est pas exhaustive, elle constitue un aperçu du socle minimum d’engagement dans le cadre du présent cahier des charges du dispositif CitésLab afin d’aider les structures candidates à mieux cerner les engagements et obligations qui feront l’objet d’une contractualisation.*

|  |  |
| --- | --- |
| Recrutement |  |

La mise en œuvre du **CitésLab – Révélateurs de Talents** repose sur le **recrutement ou la nomination d’une personne référente** du dispositif : le/la Chef(fe) de projet CitésLab. Il/elle sera l’interlocuteur privilégié des habitants des quartiers et se consacrera à **100% aux actions de détection – animation – et orientation au sein des quartiers**. [***Cf. Fiche de poste CitésLab.***](https://www.citeslab.fr/page/Cheffe-de-projet-CitesLab-Revelateur-de-talents-Fiche-de-poste/47)

L’opérateur s’engage à ce que le chef de projet CitésLab participe à tous les modules du parcours de formation.

**Bpifrance et les financeurs sont associés au processus de recrutement du chef de projet. Le Responsable Création & Entrepreneuriat et le responsable du dispositif CitésLab émettront un avis consultatif après consultation des CV et participation aux entretiens de recrutement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Pilotage local du CitésLab |  |

Comité de pilotage

Tout dispositif CitésLab se caractérise au niveau local par l'association de plusieurs partenaires clés :

* Les Régions, collectivités locales et partenaires locaux cofinanceurs du dispositif
* Des opérateurs, en particulier les réseaux partenaires de Bpifrance : BGE, Initiative France, France Active, ADIE
* Le responsable Création & Entrepreneuriat (RCE) de Bpifrance
* Le référent régional Entrepreneuriat Quartiers 2030 de la DREETS
* De la structure partenaire opérateur du dispositif
* D’autres structures dont les compétences sont jugées utiles

Cette dynamique partenariale impose la mise en place d'une gouvernance locale propre à chaque CitésLab afin d'orienter et de suivre l'activité du dispositif.

Cette structure de gouvernance prend la forme d'un Comité de pilotage qui se réunit, a minima, une fois par an.

En lien étroit avec le RCE de Bpifrance, le référent régional Entrepreneuriat Quartiers 2030 et les financeurs, un comité de pilotage de démarrage du dispositif doit être mis en place par la structure partenaire retenue. Il associe les prescripteurs, le monde économique et l’ensemble des financeurs.

Le comité de pilotage local est le garant des orientations nationales.

Ses missions sont de :

* Valider le recrutement/désignation du chef de projet CitésLab
* Définir les objectifs locaux du service et veiller à leur cohérence avec les objectifs nationaux
* Actualiser en permanence les constats à l'origine du service au fur et à mesure de son activité
* Valider un plan d'action local
* Suivre les résultats obtenus
* Définir des actions correctives en cas de problématiques remontées

Chaque membre du comité de pilotage local s'engage à :

* Participer activement et désigner un référent unique en son sein
* Accueillir pour quelques jours d'immersion et de découverte le chef de projet CitésLab
* Orienter vers le chef de projet CitésLab les publics susceptibles de bénéficier de son soutien
* Informer le chef de projet CitésLab du devenir des projets qui lui ont été adressés

Le comité se réunit à minima une fois par an et en tant que de besoin à la demande de Bpifrance, des services de l’Etat et des financeurs.

Comité technique

Ce comité est composé de techniciens appartenant à tout ou partie des structures membres du comité de pilotage. Il se réunit au moins une fois par semestre.

Son rôle est de :

* Suivre et faciliter l'implantation et le développement du dispositif sur le territoire
* Proposer des actions conjointes
* Suivre l'évolution des projets de création d'entreprises émergents

Le comité pourra se réunir en tant que de besoin à la demande des RCE, des référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 et des financeurs.

Extranet

La structure partenaire s’engage à remplir quotidiennement les données relatives à l’activité du dispositif CitésLab sur le site extranet dédié.

PARTIE VI – CANDIDATURE

|  |  |
| --- | --- |
| Critères de sélection et éligibilité  |  |

Le choix de la structure partenaire repose sur les critères cumulatifs suivants :

* Sa qualité et sa crédibilité
* Ses qualifications et son expérience professionnelle (domaine de la création/reprise d’entreprise, appui au développement économique etc.)
* Sa connaissance des enjeux particuliers liés aux QPV
* Sa capacité (technique, opérationnelle) à animer localement le dispositif
* Sa capacité à mettre en œuvre durablement le dispositif via la solidité du modèle économique de la structure : équilibre des comptes, perspectives de croissance, capacité à mobiliser une partie de financements propres en faveur de la mise en œuvre du dispositif
* Son ancrage sur au moins un territoire d’intervention du CitésLab
* Bénéficiant d’un soutien territorial matérialisé par un cofinancement d’une collectivité territoriale pour la mise en œuvre du dispositif
* En cas de renouvellement, la structure candidate aura préalablement entièrement complété l’extranet avec toutes les données et s’assurera que les objectifs fixés auront été atteints. Dans le cas contraire, le dossier de candidature sera jugé irrecevable.

Les projets sélectionnés doivent :

* **Avoir un impact conséquent sur le territoire : l’objectif sera pour la première année de mise en œuvre du dispositif CitésLab d’au minimum 100 personnes accompagnées dans la préparation de leur projet et orientées, dont à minima 70% issues des QPV.**
* Être collaboratifs et associer des acteurs publics et/ou privés (collectivités, associations, réseaux, fondations, entreprises…)
* S’inscrire en complémentarité avec la stratégie régionale et locale de développement économique et les dispositifs économiques existants sur le territoire
* Comporter des cofinancements publics et/ou privés afin de maximiser l’impact et l’effet de levier du financement Bpifrance et de l’Etat. Le financement de collectivités locales est obligatoire.
* Proposer un plan d’actions cohérent avec le cadre de référence du dispositif CitésLab
	+ Ancrer les projets dans la durée, ne pas proposer d’actions purement "ponctuelles"
	+ Présenter une montée en charge des actions et du nombre de bénéficiaires atteints
	+ Proposer des moyens matériels et financiers permettant au chef de projet d’assurer sa mission sereinement
* Proposer un calendrier de mise en œuvre des actions proposées. D’une manière générale, il est attendu des projets proposant des durées adéquates et cohérentes au regard des objectifs.

Eligibilité :

* Acteurs de l’accompagnement à la création/reprise d’entreprise ;
* Collectivités locales et leurs groupements
* Structures intervenant dans des champs connexes ou en lien avec l’entrepreneuriat (acteurs de l’emploi, de l'insertion, de la formation etc.)

|  |  |
| --- | --- |
| Contenu attendu des projets  |  |

Le dossier de candidature sur Dauphin doit impérativement présenter (voir annexe 4) :

* la structure candidate
* le bilan d’activité de la structure candidate
* la connaissance et l’expertise de la structure candidate dans des projets impliquant les QPV dans le domaine de la création/reprise d’entreprise et l’appui au développement économique
* le territoire et le périmètre d’intervention envisagé. Les constats ayant conduit à la mise en place du dispositif CitésLab
* la stratégie de déploiement du dispositif
* la stratégie de communication
* le calendrier de déploiement
* les moyens matériels et humains
* les objectifs chiffrés
* le budget prévisionnel sur 1 an. Mise en place d'une comptabilité séparée

Lors du dépôt du dossier sur Dauphin, il est strictement nécessaire de le compléter en suivant scrupuleusement le vademecum (voir annexe 4 du présent document). Il a vocation à aiguiller la structure candidate dans la complétude du dossier. L’Etat et Bpifrance analyseront les dossiers et les jugeront recevables à la lueur des informations demandées. Tout dossier ayant des informations manquantes sera jugé irrecevable.

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

* **Les frais de personnel**
* Salaire brut du Chef de projet CitésLab
* Charges sociales et fiscale du Chef de projet CitésLab
* **Frais d'investissement (maximum 3 K€)**
* Les frais d’investissement ne peuvent être positionnés que sur la 1ere année de la demande, à hauteur de 3K€ maximum (pour couvrir l’investissement en matériel en cas de nouveau CitésLab ou le renouvellement du matériel pour les CitésLab déjà existants – sur la base de justificatifs)
* **Charges directement liées à l'action (max. 8 K€)**
* Frais de déplacements et d'hébergement (formation des chefs de projet – séminaire nationaux et régionaux des chefs de projet et responsable de structure)
* Frais liés à l’évènementiel et actions de communication
* Frais d’encadrement
* **Les "frais de structure"** (loyer, fournitures, réseaux, secrétariat, etc. …) n'excèderont pas **15 % du coût global de l’ETP Chef de projet CitésLab** (salaire brut + charges salariales + charges patronales). **Les frais d’encadrement ne sont pas inclus dans le calcul des frais de structures.**

**Dans le cadre de l’instruction du projet, les services de Bpifrance et de l’Etat peuvent être amenés à écarter toute dépense injustifiée et ne produisant pas d’effets directs sur les publics cibles. A ce titre, le service chargé de l’instruction du dossier de demande de financement sera amené à vérifier le caractère éligible, cohérent et raisonnable des dépenses présentées.**

|  |  |
| --- | --- |
| Modalités de dépôt des candidatures  |  |

**Important**: avant tout acte de candidature, il convient de prendre l’attache préalable des Responsables Création & Entrepreneuriat de Bpifrance et des Référent DREETS Entrepreneuriat Quartiers 2030 (cf. annexe 3).

Le dépôt des demandes est totalement dématérialisé. A cet effet, l’ANCT met à disposition la plateforme DAUPHIN.

* Vous n’avez jamais utilisé la plateforme Dauphin :
* Le lien de connexion à la plateforme Dauphin : [cliquez ici](https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/account-management/cget-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fusager-dauphin.cget.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fcget%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-cget-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fusager-dauphin.cget.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fcget%2Fmentions-legales,Mentions%20l)
* Le guide de saisie d’une demande de subvention : [cliquez ici](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/le_nouveau_guide_de_saisie_janvier_2020.pdf)

* Vous avez déjà utilisé la plateforme Dauphin :

Vous pourrez déposer une ou plusieurs demandes à partir de votre espace personnel dans DAUPHIN. Consultez le préambule, il contient des informations importantes.

**Attention** : si vous avez déjà obtenu des subventions antérieurement, n’oubliez pas de les justifier avant de déposer une nouvelle demande.

Des auditions et échanges avec les opérateurs pourront être organisés dans le cadre de l’instruction.

|  |  |
| --- | --- |
| Modalités de contractualisation |  |

Une convention-cadre triennale sera signée entre la structure sélectionnée et :

* Bpifrance d’une part
* l’Etat d’autre part

Le versement des subventions sera validé notamment sous réserve de la réalisation des objectifs fixés chaque année.

Les conventions préciseront notamment :

* L'obligation de participer aux parcours de professionnalisation et au parcours d’intégration
* L’obligation de réaliser le reporting d’activité individuellement via l’outil extranet Citéslab
* L’obligation d’utiliser la charte graphique CitésLab, d’Entrepreneuriat Quartiers 2030 et des co-financeurs du dispositif : ANCT, Etat, Banque des Territoires

|  |  |
| --- | --- |
| Calendrier |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **15 au 17 mai 2024** | Ouverture de l’appel à candidature  |
| **13 juin 2024** | 1er relevé des dossiers déposés  |
| **13 septembre 2024** | 2nd relevé des dossiers déposés  |
| **Septembre 2024****Novembre/décembre 2024** | Annonce des lauréats du 1er relevéAnnonce des lauréats du 2nd relevé  |

La sélection des lauréats se déroulera au fur et à mesure, en fonction de l’ordre d’arrivée des candidatures. Les premiers dossiers soumis seront les premiers à être examinés et évalués.

*Ce calendrier est susceptible d’évoluer en regard du nombre de candidatures déposées.*

ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE

Chef.fe de projet CitésLab – Révélateur de talents

**Description**

**CitésLab – Révélateur de talents** est un dispositif public consistant en une offre d’émergence de proximité principalement au service des habitants des QPV, qu’ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à faciliter l’identification des talents dans les quartiers de la Politique de la Ville afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial ou favoriser une orientation positive vers les ressources locales disponibles. Dans sa mission de proximité, le CitésLab – Révélateurs de Talents est un acteur clef du maillage et de l’animation des écosystèmes locaux de l’entrepreneuriat et de la Politique de la ville.

Son action est prioritairement localisée au sein des QPV cibles de son territoire. En tant que membre de la communauté CitésLab, il/elle participe aux séquences, à rayonnement régional et national, d’animation, de formation et de valorisation des Chefs de projet CitésLab – Révélateur de talents.

**Missions et activités**

Sous la direction de son responsable hiérarchique et en concertation étroite avec les partenaires du dispositif le/la chef(fe) de projet CitésLab représente le premier maillon de détection et d’orientation des porteurs de projet, créateurs et entrepreneurs de son territoire de référence :

**Les objectifs explicites du poste :**

1. Détecter les talents des territoires (porteurs de projets, créateurs, entrepreneurs des QPV)
2. Favoriser la concrétisation de plus de projets en les orientant vers les solutions adaptées
3. Optimiser le nombre d’entrées en parcours de création/reprise d’entreprises
4. Améliorer la visibilité de l’offre de l’ensemble des réseaux d’accompagnement
5. Contribuer aux actions de reporting, de mesure d’impact et d’amélioration de la performance du dispositif

**Sa mission s’articule autour de cinq domaines formant le socle du métier :**

1. La **prospection** : le sourcing de terrain hors-les-murs et dans le cadre de permanence.
2. La **préparation** : d’une part la qualification du profil, du projet et des besoins de l’accompagné, et d’autre part, l’aide à la formalisation de son projet afin d’assurer une orientation qualifiée.
3. L’**orientation** : la mise en relation avec les ressources locales d’accompagnement en maintenant le lien avec l’entrepreneur en tant que référent de parcours.
4. L’**animation** : elle recouvre les aspects internes et externes, avec l’animation de sa communauté entrepreneuriale locale ainsi qu’avec l’animation de son réseau de partenaires et prescripteurs
5. Le **suivi et l’évaluation** : en assurant la traçabilité des parcours et le reporting de la mission CitésLab auprès des partenaires du dispositif

**Qualités requises**

* Connaissance des écosystèmes des territoires et de la politique de la ville
* Intelligence relationnelle et fibre commerciale fortement appréciée
* Gestion de projet et animation d’un collectif de travail
* Prise de parole en public
* Capacité de dialogue avec les parties-prenantes
* Capacités d’impulsion et d’animation
* Rigueur dans l’organisation de l’activité et du reporting
* Connaissance dans le domaine de l’entrepreneuriat et la création d’activité
* Expérience d’encadrement/animation d’équipe est un plus

**Outils et aptitudes**

* Maîtrise du pack-office
* Aisance dans l’usage des outils digitaux et des réseaux sociaux
* Savoir-faire et/ou expérience dans le marketing de réseau

ANNEXE 2 – BUDGET PREVISIONNEL



ANNEXE 3 – COORDONNEES DES REFERENTS REGIONAUX DREETS ET RESPONSABLES CREATION & ENTREPRENEURIAT BPIFRANCE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Région DREETS | Noms | Mail |
| Auvergne Rhône Alpes | Marwan DIAB | marwan.diab@dreets.gouv.fr |
| Bourgogne Franche-Comté | Flavie FICHOT | flavie.fichot@dreets.gouv.fr |
| Bretagne | Christelle BERARD | christelle.berard@dreets.gouv.fr |
| Centre Val de Loire | Hocine HADJAB | hocine.hadjab@dreets.gouv.fr |
| Corse | Frédérique LEONCINI | frederique.leoncini@dreets.gouv.fr |
| Grand Est | Cécile PERIER | celine.perier@dreets.gouv.fr |
| Hauts-de-France | Mohamed FERDJOUKH | mohamed.ferdjoukh@hauts-de-france.gouv.fr |
| Ile-de-France | Emmanuelle OUDEA | emmanuelle.oudea@paris.gouv.fr |
| Nouvelle Aquitaine | Marie-Pierre BRUN | marie-pierre.brun@dreets.gouv.fr |
| Normandie | Marc KHATCHADOURIAN | marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr |
| Occitanie | Muriel FERRERO | muriel.ferrero@dreets.gouv.fr |
| Pays de la Loire | Emmanuelle PROTEAU | emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr |
| Provence Alpes Côte d'Azur | Jean-Luc COHEN / Ali DJEMAI | jean-luc.cohen@dreets.gouv.fr; ali.djemai@dreets.gouv.fr |
| Guadeloupe | Elodie VEREPLA | elodie.verepla@deets.gouv.fr |
| Guyane | Janaelle RICHEFOND | janaelle.richefond@guyane.gouv.fr |
| Martinique | Patricia LIDAR | patricia.lidar@deets.gouv.fr |
| Mayotte | Franckie EUGENE-NORBERT | franckie.eugene-norbert@deets.gouv.fr |
| La Réunion | Mathieu SALING | mathieu.saling@deets.gouv.fr |



|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |

|  |
| --- |
|  |

 | Responsables Création Entrepreneuriat  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REGIONS** | **NOMS** | **MAIL** |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT | emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr |
| Région Bourgogne-Franche-Comté | Pierre Alain TRUAN | pa.truan@bpifrance.fr |
| Région Bretagne | Vincent LE BRECH  | vincent.lebrech@bpifrance.fr |
| Région Centre-Val-de-Loire | Morgane LE TOULLEC BAUDOT  | morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr |
| Région Grand Est | Philippe FLEURENTIN | philippe.fleurentin@bpifrance.fr |
| Région Hauts-de-France | Herve DUCROCQ | herve.ducrocq@bpifrance.fr |
| Région Ile-de-France | Eric ZGLINICKIGildas BREHIER  | eric.zglinicki@bpifrance.frgildas.brehier@bpifrance.fr |
| Région Normandie | Laurence CUENIN | laurence.cuenin@bpifrance.fr |
| Région Nouvelle-Aquitaine | Guillaume PROVOST | guillaume.provost@bpifrance.fr |
| Région Occitanie | Florence PRESTAT | florence.prestat@bpifrance.fr |
| Région Pays de la Loire | Olivier PICHON | olivier.pichon@bpifrance.fr |
| Région SudCollectivité de Corse | Christophe ROUX | christophe.roux@bpifrance.fr |

COORDONNEES REFERENTS TERRITORIAUX ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030 BPIFRANCE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REGIONS** | **NOMS** | **MAIL** |
| Régions Occitanie, Sud et Collectivité de Corse | Manon SERRA | manon.serra@bpifrance.fr |
| Régions Hauts-de-France, Centre-Val-de-Loire et Normandie | Clara LOPEZ | clara.lopez@bpifrance.fr |
| Régions Ile-de-France & Outre-Mer | Quentin NICOLAS | quentin.nicolas@bpifrance.fr |

ANNEXE 4 – VADEMECUM – APPEL A CANDIDATURE CITESLAB

Cette annexe a vocation à aiguiller la structure candidate dans la complétude du formulaire de demande de subvention sur Dauphin. L’Etat et Bpifrance analyseront les dossiers et les jugeront recevables à la lueur des informations demandées dans chaque partie. **Tout dossier ayant une des parties et/ou une des sous-parties ci-dessous manquante ou incomplète sera considéré comme irrecevable.**

**Vous trouverez ci-dessous les indications pour compléter « Votre Dossier » sur Dauphin**





**Intitulé** : Intitulé du projet + nom structure candidate

**Objectifs** : Présenter **synthétiquement** les ambitions et les objectifs du projet + zone d'intervention

**Thématique/Dispositif** : sélectionner « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

**Sous-thématique** : sélectionner « CitésLab »

**Fréquence** : sélectionner « première demande » ou « renouvellement »

**Nature** : sélectionner « projet(s)/action(s) »

**Contrat de ville** : sélectionner le contrat de ville concernant la demande

**Description** :

1. Présenter la structure candidate : description de l'activité, ses motivations, son ancrage local et le soutien de l'écosystème
2. Compléter le tableau du bilan de l'activité de la structure candidate dans le fichier Excel **AAC\_citeslab\_tableaux annexes**
3. Présenter les connaissances et expertises de la structure candidate au sujet de la politique de la ville ainsi que son expérience sur des projets qu'elle a déjà déployés en QPV
4. Présenter le territoire d’intervention :
* Décrire le territoire d'intervention + compléter le tableau **AAC\_citeslab\_tableaux annexes** + joindre une cartographie du territoire
* Partager le diagnostic qui justifie l'intervention d'un Citéslab. Les collectivités sont-elles associées au projet ?
* Lister les acteurs et dispositifs déjà présents et démontrer la complémentarité. Le cas échéant, si le candidat est porteur de dispositifs Entrepreneuriat Quartiers 2030, expliquer la complémentarité avec le Citéslab
1. Présenter la stratégie de déploiement du Citéslab
	* Présenter les actions à mener pour lancer le dispositif
	* Présenter l'activité envisagée du Citéslab
	* Montrer la mobilisation des partenaires financeurs et opérationnels :
		+ Partenaires financeurs : cofinancements à identifier / à solliciter / en cours de négociation / obtenus. Le cas échéant, joindre lettres de soutien de cofinanceurs,
		+ Partenaires opérationnels : présenter les partenariats à envisager ou déjà actés
2. Présenter une stratégie de communication pour promouvoir le dispositif sur le territoire pour mobiliser les partenaires, les porteurs de projet et les entrepreneurs (prescripteurs, communication print et digitale, RS, etc)
3. Proposer un calendrier de déploiement (début souhaité de l’action, lancement du process de recrutement, prise de poste du chef de projet, COPIL de lancement, 1er COTECH) + compléter tableau en **AAC\_citeslab\_tableaux annexes.**
4. En cas de renouvellement, présenter le bilan d'activité de l’action (indicateurs de résultat et bilan qualitatif). Compléter le tableau en **AAC\_citeslab\_tableaux annexes.**
5. Préciser l’historique de la relation avec Bpifrance et l’Etat, le cas échéant. Compléter le tableau en **AAC\_citeslab\_tableaux annexes**

**Bénéficiaires** : Préciser le public cible visé, âge et sexe

**Localisation(s) du dossier** : lister tous les QPV sur lesquels le Citéslab interviendra

**Moyens matériels et humains :**

* Détailler les moyens matériels et humains qui seront mis à disposition pour déployer le dispositif
* Renseigner le nom du contact RGPD. Compléter le tableau en **AAC\_citeslab\_tableaux annexes**

**Réalisation et évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

© Bpifrance 2024 –mars 2024

* Remplir la période de réalisation et inscrire des informations complémentaires au tableau à compléter
* Compléter le tableau **AAC\_citeslab\_tableaux annexes** avec des objectifs chiffrés. Possibilité d’ajouter des indicateurs

**Informations complémentaires : i**nscrire le nombre de bénéficiaires qui correspond au nombre de personnes accompagnées la première année

**Responsable de l’action :** inscrire les coordonnées du responsable de l’action

**Budget prévisionnel** : compléter les champs sur un budget pluriannuel de 3 ans.

* **Concernant les dépenses**, seules les suivantes sont éligibles au cofinancement de l’Etat et de Bpifrance  :
	+ 60 – Achats/Achats matières et fournitures : sont éligibles les dépenses relatives aux mobiliers de bureaux, matériel et logiciel informatique, téléphonie
	+ 62 – Autres services extérieurs : sont éligibles les dépenses relatives à la publicité (frais de communication, d’animation, évènementiel) et aux déplacements/missions (frais de déplacement du chef de projet CitésLab : formation Bpifrance, séminaires nationaux et régionaux Bpifrance)
	+ 64 – Charges de personnel/Rémunération des personnels et charges sociales : sont éligibles les dépenses liées au frais de personnel du chef de projet CitésLab (1 ETP)
	+ Charges indirectes/charges fixes de fonctionnement : sont éligibles des dépenses indirectes de fonctionnement de la structure (15% des charges de personnel comprenant la rémunération et les charges sociales)

**Tout autre dépense ne sera pas prise en compte dans l’assiette de calcul du cofinancement de 60% de l’Etat et de Bpifrance**.

* **Concernant les recettes,** dans la section 74-Subventions d’exploitation :
	+ Pour solliciter l’ANCT :
	+ Si l’action intervient sur plusieurs départements, sélectionner « NOM DE LA REGION-POLITIQUE DE LA VILLE » et indiquer le montant de la subvention demandée ;
	+ Si l’action intervient sur un ou plusieurs EPCI d’un même département, sélectionner « XX (num département) - ETAT-POLITIQUE DE LA VILLE » et indiquer le montant de la subvention demandée
	+ Pour solliciter Bpifrance, rechercher « Bpifrance » dans « Etablissements publics ».

**La demande de cofinancement de 60% doit être réparti équitablement entre l’Etat (30% du coût global du projet) et Bpifrance (30% du coût global du projet).**

Le plan de financement présenté par la structure devra obligatoirement comporter le cofinancement d’au moins une collectivité locale. Une attention particulière sera portée à la capacité de la structure porteuse à présenter des ressources financières stables permettant d’assurer la pérennité du dispositif.

**Information annexes :** compléter la nature de subventions relatives aux aides d’Etat

**Domiciliation bancaire** : à compléter

**Pièces** :

* **Pour TOUS - pièces liées au Projet :**
1. Déposer le document Excel **AAC\_citéslab\_tableaux annexes** complété (template à télécharger sur la page de l’AAC du CitésLab sur <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/appelsacandidature/> )
2. Déposer la cartographie du territoire d’intervention
3. En cas de renouvellement, déposer un bilan qualitatif et le bilan financier de l’action passée
* **Pièces liées à la structure juridique :**
* **Pour les associations :**
1. Documents d'identité du représentant légal : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
2. Formulaire du signataire à compléter (template à télécharger sur la page de l’AAC du Citéslab sur <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/appelsacandidature/>)
3. Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (template à télécharger sur la page de l’AAC du CitésLab sur <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/appelsacandidature/>)
4. Autorisation de transmission des informations et données personnelles signée (template à télécharger sur la page de l’AAC du CitésLab sur <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/appelsacandidature/>)
5. Statuts de la structure actualisés, datés et signés
6. Récépissé de déclaration de création en préfecture, copie de la publication au JO ou fiche
7. INSEE de moins de 3 mois
8. Dernier rapport moral et financier ou dernier rapport d’activité
9. Les PV d’Assemblée Générale et du Conseil d’Administration de l’année N-1
10. Composition du bureau
11. Les 3 dernières liasses fiscales certifiées au format 2033 ou 2050

*(Pour l’année 2023, si ces documents ne sont pas encore disponibles, fournir un atterrissage budgétaire/comptes provisoires au 31.12.2023 certifié par un expert-comptable)*

* **Pour les établissements publics :**
1. Documents d'identité du représentant légal : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
2. Formulaire du signataire à compléter (Template à télécharger sur la page de l’AAC du CitésLab sur <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/appelsacandidature/>)
3. Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (Template à télécharger
4. sur la page de l’AAC CitésLab sur <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/appelsacandidature/>)

**L’ensemble des pièces listées ci-dessus sont obligatoires**

**Dans la partie identification / mes informations personnelles :** il faut absolument renseigner une adresse email au nom de la structure.

Veuillez saisir votre adresse email complète, comprenant votre nom et/ou prénom suivi de "@" et de l'extension correspondant au nom de votre structure. Par exemple : nom.prenom@nom-de-la-structure.com**,**  nom@nom-de-la-structure.com



**POUR TOUTE QUESTION OU RENSEIGNEMENT SUR LE DISPOSITIF :**

Radeda Kerboudj – Responsable de la Taskforce Entrepreneuriat et Territoires

radeda.kerboudj@bpifrance.fr

Rachid Toub – Responsable du programme CitésLab

rachid.toub@bpifrance.fr

POUR TOUTES QUESTIONS OU RENSEIGNEMENTS :

Radeda Kerboudj – Responsable du domaine Taskforce Entrepreneuriat Pour Tous

radeda.kerboudj@bpifrance.fr

POUR TOUTES QUESTIONS OU RENSEIGNEMENTS :

Radeda Kerboudj – Responsable du domaine Taskforce Entrepreneuriat Pour Tous

radeda.kerboudj@bpifrance.fr

1. Les coûts pédagogiques des parcours de formation sont pris en charge par Bpifrance (via le financement de l’Etat et de la Banque des Territoires), en lieu et place de l’employeur [↑](#footnote-ref-2)